MAQUETTE TYPE CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le collège LOUIS GRUNER de ROCHE LA MOLIERE,
l'académie de Lyon et le conseil départemental de la Loire

2017- 2021

académie Lyon
RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Loire
LE DÉPARTEMENT

collège Louis Gruner
académie Lyon
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE
2017- 2021

SOMMAIRE

Préambule ……. 4

1 Diagnostic …….. 5

1-1 Contexte

1-2 Points d'appui et d'amélioration

1-3 Problématique de l'établissement et axes de progrès

2 Objectifs stratégiques……..…… 7

3 Leviers stratégiques ……. 8

4 Accompagnement (autorité académique et conseil départemental) ……10

5 Durée du contrat …….....11

Annexe : les indicateurs

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Le dialogue entre le collège et les autorités académiques doit reposer sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre. Il doit promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif.

Véritable outil de pilotage stratégique des collèges, le contrat d'objectifs permet de conforter le dialogue entre l'établissement et les autorités académiques. Il favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement et les autorités académiques pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire n°2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

Un guide de la contractualisation, élaboré conjointement par les académies de Grenoble et de Lyon, est mis à la disposition de tous les chefs d'établissements au sein de l'intranet IDéAL dans l'« Espace établissements » rubrique «Outils de Pilotage», ou rubrique «Documents communs» (dossier «guide de la contractualisation»).

Ce guide formalise les différentes étapes d'élaboration du contrat d'objectifs ainsi que les modalités de suivi et d'accompagnement de cette démarche par l'académie.

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un ***dossier d'aide à l'auto-évaluation*** *qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par l'établissement, qui sera partagé lors de la phase de dialogue avec l'autorité académique.*

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du collège, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège Louis Grüner est le seul établissement du second degré, situé sur la commune de Roche La Molière qui compte 10 000 habitants. Le tissu associatif de la ville est dense et le collège occupe une place prépondérante dans la vie de la commune.
Les relations avec les collectivités territoriales, mairie et département, sont de très bonne qualité, suivies et solides. Le collège entretient avec la municipalité des partenariats à visées éducative et/ou sportive. La rencontre du début d'année avec les services du Conseil Départemental, dans le cadre des travaux programmables, s'est avérée cordiale et fructueuse.
Personnels et élèves bénéficient d'un cadre de vie agréable. Ouvert en 1970, le collège se compose de trois bâtiments distincts et dispersés sur un espace de 20 000m². Le Conseil départemental a permis de réaliser une importante restructuration qui s'est achevée en 2008, à l'exception d'un bâtiment qui reste excentré et ancien, ainsi que du réfectoire, qui demeure vétuste et peu fonctionnel.
Les espaces extérieurs sont verdoyants et très spacieux : deux cours de récréation reliées entre elles par de longs cheminements qui devraient contribuer à un bon climat scolaire.
Le collège Louis Grüner fait partie du bassin de formation Loire Sud, et n'est pas dans la zone à risques d'échec scolaire, pourtant si proche (St Etienne).
Le recrutement à l'entrée en 6ème se fait sur cinq écoles primaires publiques et une école privée dont 95% de l'effectif s'inscrit au collège Louis Grüner (le collège privé St Firmin de rattachement étant situé dans la commune voisine de Firminy).
Le pourcentage d'élèves en avance est en hausse (2.8%) et égal au taux académique alors que le pourcentage d'élèves en retard a fortement baissé cette année pour être bien en dessous des moyennes académiques (7% contre 10.1%).
Les effectifs sont en hausse depuis 2013. Le collège Louis Grüner compte 623 élèves répartis sur 24 divisions. L'organisation pédagogique laisse apparaitre une structure à tendance pyramidale qu'il convient de souligner : 6 classes de 6ème, 7 classes de 5ème, 6 classes de 4ème et 5 classes de 3ème.
L'offre linguistique est diversifiée : anglais, italien, espagnol et allemand. Deux voyages, l'un à Rome, l'autre à Berlin, sont prévus cette année. L'étude du latin est proposée aux élèves dans le cadre d'un enseignement de complément. L'enseignante de lettres classiques organise pour eux la visite de la ville de Arles.
L'établissement accueille une population majoritairement favorisée (cadres supérieurs et moyens, artisans et commerçants représentent plus de 60 % de la population). Le taux de boursiers reste en dessous des valeurs académiques (environ 19 % quand l'académie enregistre 27,6 %).
Les parents d'élèves sont très présents et manifestent un réel intérêt à la vie du collège. Ils sont représentés par une seule fédération, la FCPE, et ses élus se montrent actifs au conseil d'administration.

2/ Points d'appui et d'amélioration *mise en œuvre de la réforme du collège, réussite des élèves, prévention violence, climat scolaire :*

Mise en œuvre de la réforme : Huit heures ont été allouées à la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé. Le volant d'heures restant a permis des dédoublements dans les matières scientifiques. Les Enseignements Pratiques interdisciplinaires concernent la grande majorité des disciplines et certains professeurs s'investissent dans la co-animation.
Au collège Louis Grüner, l'axe 1 du précédent contrat d'objectif, qui s'articulait pleinement avec le projet d'établissement proposait en partie de : « Renforcer l'articulation du collège avec le premier degré »
La liaison école-collège s'organise actuellement autour de projets isolés, de la journée Portes Ouvertes et de l'accueil ritualisé des élèves de CM2 au collège sur une journée. Une première prise de contact effectuée courant octobre avec les directeurs des écoles de secteur, ainsi qu'un travail en concertation étroite avec Mme l'IEN de circonscription devraient permettre d'entamer une réflexion sur les actions à mener pour la construction du cycle 3, notamment dans le cadre des conseils école-collège.

Réussite des élèves : Le collège Louis Grüner obtient de bonnes performances, affichant des valeurs très favorables. Depuis plusieurs années déjà, les chiffres relatifs à la maîtrise des compétences du socle sont supérieurs au taux académique, ce qui correspond au taux de réussite au DNB. Le collège a ainsi obtenu 93% de réussite cette année. C'est au-dessus des valeurs départementales 87,3 % et académiques 86,5 %. L'équité scolaire au collège semble relativement garantie. Il convient néanmoins de surveiller la fuite significative d'élèves notamment sur le niveau 4ème (perte de 14 élèves en 2013-2014, perte de 10 élèves en 2015-2016, perte de 9 en 2016-2017), d'où l'absence d'une structure cylindrique.
Les demandes des familles concordent plutôt bien avec les décisions d'orientation (écart de 0.5 pour la 2nde Gt, 0.7 sur la voie professionnelle). Le taux d'orientation en 2nd GT s' élève à 76,6% (contre 68,7% pour l'académie) et celui pour la voie professionnelle est de 19,3% (contre 23,3% pour l'académie). L'ambition de nos élèves et leur famille est clairement établie. Le taux de redoublement s'est nettement réduit ces dernières années (0.7% en fin de 3ème et 0% en fin de 2nd GT en juin 2016). La parité filles/garçons au regard des décisions d'orientation en fin de 3èmeest bien équilibrée (76.3% - 76.9%).

Prévention violence, climat scolaire : Le dernier conseil de discipline remonte à 2013-2014, mais la multiplication de micro-violences (insultes, menaces, bousculades, moqueries) est fréquente. Ces actes nuisent à la sécurité et à la sérénité et ont entraîné trois faits de violence physique graves au cours des deux premiers mois après la rentrée. La circulation des élèves au sein de l'établissement (qui emprunte les couloirs) et ces faits de violence de début d'année amènent à réfléchir à la politique éducative à mener au sein du service.
La réorganisation du service opérée depuis le début de l'année contribue à un certain retour au calme et nous pouvons remarquer, à court terme, un impact positif sur des élèves arrivant cette année de l'extérieur, aux problématiques difficiles.
La situation géographique du service vie scolaire est un atout pour son fonctionnement. Il se trouve en face du CDI. Vaste salle lumineuse, celui-ci est doté d'un fonds documentaire important ainsi que de nombreux ordinateurs. La professeur documentaliste est engagée dans plusieurs projets avec les équipes enseignantes. Mais, en dehors de ces actions menées avec les enseignants, le CDI reste peu fréquenté par les élèves, en raison des emplois du temps élèves très compacts.
Une grande partie de l'équipe vie scolaire (assistants d'éducation) débute au collège cette année. Les assistants d'éducation s'impliquent positivement dans des tutorats et des aides aux devoirs. Il a donc été décidé que les aides aux élèves en difficulté se déroulent au CDI.
Le collège a connu cette année la mise en place d'un Conseil de la Vie Collégienne composé de 12 élus collégiens et d'adultes pluri catégoriels : professeur EPS, professeur documentaliste, CPE, AED, direction. Il convient de souligner la qualité de la campagne électorale. Le conseil s'avère prometteur.
Un groupe de travail, piloté par le CPE, élabore la réécriture, avérée nécessaire, du règlement intérieur de l'établissement.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Le collège est en mesure d'offrir un réel potentiel de réussite. Dans quelle mesure ces conditions favorables et propices aux apprentissages pourraient-elles mener :
-vers la réussite d'une frange non négligeable d'élèves qui connaissent de grandes difficultés sociales ou/et scolaires ?
Et à la fois
-vers l'excellence d'une autre frange d'élèves au fort potentiel ? (parcours de la réussite ?)
Les enjeux sont forts.
Axes de progrès :
1.Nous obliger à une réflexion et un travail d'envergure notamment sur la construction du cycle 3. Les exigences liées à une nécessaire continuité école collège doivent nous amener à dépasser ce qui se fait déjà.
2.En ce qui concerne les élèves qui réussissent très bien, comment les amener à se surpasser ? Dans un même temps, comment traiter l'absentéisme qui mène inexorablement vers le décrochage ? Sans négliger les élèves qui connaissent des difficultés d'apprentissage.
3.Développer un projet vie scolaire structuré et sécurisant et ouvrir l'accès à une meilleure autonomie des élèves

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.
En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- Installer une continuité pédagogique sur le cycle 3

-Construction d'une culture professionnelle commune et partagée
-Installer la progressivité des apprentissages
-Activer une réflexion de cycle, base de l'Accompagnement Personnalisé
-Construction commune de repères, d'indicateurs et de grilles de travail
-Coopérations pédagogiques (Identifier des pratiques, des gestes professionnels « migrants »)
-Harmoniser les pratiques d'animation pédagogique et de dévolution entre école et collège (par exemple la question de l'acquisition de l'autonomie dans le travail et du « désetayage » progressif nécessaire tout au long du cycle)
-Mettre en place des progressions transversales sur l'ensemble du cycle 3 en s'appuyant sur les domaines du socle et des progressions plus disciplinaires sur des champs plus précis.

- Développer l'ambition des élèves et maximiser pour chacun la continuité de parcours tout au long de la scolarité, ainsi que la poursuite d'études.

-Différencier pour personnaliser, accompagner ou individualiser : repérage, prise en charge et accompagnement des besoins éducatifs particuliers (troubles de la santé invalidants, situation de handicap, troubles spécifiques de l'apprentissage, précocité ou haut potentiel intellectuel, éloignement

culturel de la famille : EANA & EFIV) et des besoins éducatifs non spécifiques relevant de la difficulté scolaire grave et persistante. Inclusion des futurs élèves ULIS.

-D'une part, penser les conditions de l'aide pour ces élèves en exploitant avec justesse PPRE et PAP. -D'autre part, proposer des projets ambitieux et valorisants pour d'autres élèves.

- <u>Développer un projet de vie scolaire structuré et sécurisant et ouvrir l'accès à une meilleure autonomie des élèves (en particulier les 3ième)</u>

-Améliorer le climat scolaire, le respect des lieux et des règles
-Un règlement intérieur réactualisé, fruit d'une collaboration entre les personnels d'enseignement, d'encadrement, d'administration, les familles et les élèves.
-Rendre les élèves acteurs de la vie de l'établissement et favoriser leur apprentissage à l'exercice de la citoyenneté en s'appuyant notamment sur le Conseil de la Vie Collégienne
-Développer la liaison collège/lycée (CVC/CVL)
-Améliorer les résultats des élèves en les incitant au travail et à l'effort, développer leur implication au sein de l'établissement et le sentiment d'appartenance
-Optimiser le temps de présence des élèves au sein de l'établissement (en dehors des cours)
-Développer un Centre de Culture et de Connaissance (pôle vie scolaire et CDI), pour favoriser l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages avec identification des lieux et des espaces qui répondent à leurs besoins
-Traiter l'absentéisme et prévenir le décrochage
- Renforcer le lien avec les familles

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Département.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

- <u>Installer une continuité pédagogique sur le cycle 3</u>

-Activer les instances (conseil école-collège, conseil cycle 3 et conseils d'enseignement)
-Délocaliser le conseil école-collège a minima une fois/an
-Développer les temps d'immersion « de l'autre côté du cycle 3 », en CM ou en 6e, et/ou développer la co-intervention
-Développer la démarche de projet en enrôlant les élèves de l'ensemble du cycle 3.
-Utiliser des outils de communication à distance. Permettre aux enseignants 1er degré l'accès à Cybercollege
-Permettre des temps formalisés d'échanges, de travail en commun
-Mettre en place une formation inter-degré sous la forme d'Action Locale Prioritaire (1ère prévue courant 1er trimestre année 2017-2018 sur la thématique Continuité des apprentissages cycle3)

- <u>Développer l'ambition des élèves et maximiser pour chacun la continuité de parcours tout au long de la scolarité, ainsi que la poursuite d'études.</u>

-Allouer des moyens dans le cadre de la DHG à l'accompagnement personnalisé et aux groupes allégés en sciences expérimentales

-Mettre en place des aides disciplinaires et/ou aides aux devoirs encadrés par des enseignants et/ou des AED
-Proposer des actions innovantes et ambitieuses (par exemple cette année concours C'Génial avec la co-intervention d'un professeur de physique de la faculté des sciences et un projet avec le MAI avec co-intervention d'un cinéaste)
-Renforcer/consolider l'ouverture culturelle (en profitant de la proximité de la ville de St Etienne, dotée de l'Opéra théâtre et de la Comédie)
-Développer l'expression artistique sous toutes ses formes : ateliers artistiques, actions proposées par le Conseil Départemental, partenariat avec l'école de musique de proximité (orchestre à l'école)
-Mener une sensibilisation et une éducation à l'environnement (projet de restructuration du réfectoire).
-Renforcer le lien avec les familles
-Permettre des temps d'apports théoriques (FIL, conférences…)

- <u>Développer un projet de vie scolaire structuré et sécurisant et ouvrir l'accès à une meilleure autonomie des élèves</u>

-Actualiser le règlement intérieur en collaboration entre les personnels d'enseignement, d'encadrement, d'administration, les familles et les élèves.
- Développer les formations des délégués élèves – liaison collège/lycée
-Installer efficacement et durablement le Conseil de Vie Collégienne en développant la démarche de projet – inter CVC avec un autre collège -inscription à Collégien déjà citoyen
-Développer les réunions de régulation du service vie scolaire et permettre les échanges de pratiques entre AED
-Rapprocher le pédagogique de l'éducatif, en lien avec le CDI, en maintenant la qualité de l'encadrement en étude, en développant l'aide au travail scolaire qui y est proposée, en permettant aux élèves de s'exercer, profitant des heures d'étude systématiques pour des révisions (accès notamment à « je révise » sur Cybercollège)
-Valoriser les élèves (affichages de productions, remise des diplômes du brevet, concours avec récompenses, retours sur les actions menées sous forme d'expositions…
-Proposer des temps de réflexion commune à tous les personnels

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et conseil départemental)

L'autorité académique identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

-Penser des temps d'accompagnement/de formation inter-degré pluriannuel en collaboration avec IEN- et IA-IPR in situ au plus près des équipes et des besoins identifiés collectivement (apports théoriques *sur dispositif de co-intervention, différenciation, acquisition de l'autonomie dans le travail, mise en place de progressions transversales et/ou disciplinaires…)*

-Penser FIL sur différenciation/diversification, statut de l'erreur, évaluation… Cette année, FIL sur « Eleves Intellectuellement Précoces » deux jours (6 avril et une journée en septembre)

-Proposer chaque début d'année, lors de la journée de pré-rentrée une intervention/conférence sur un thème qui rapproche le pédagogique et l'éducatif.

*Possibilité cette année : visio-conférence du professeur MARCELLI « Etre adolescent aujourd'hui » (*À l'occasion des Semaines d'information sur la santé mentale 2015 qui ont eu pour thème « Être adolescent aujourd'hui », le Professeur Daniel Marcelli, pédopsychiatre et professeur à la faculté de médecine de Poitiers a donné une conférence exceptionnelle pour les professionnels de l'EPSM de l'agglomération lilloise. Ecoutable et téléchargeable sur Internet.

-Autre pistes : l'estime de soi, les neurosciences…

Conseil départemental

- Soutenir le développement des usages numériques au sein de l'établissement en collaboration avec l'Éducation Nationale. Accompagner la mise en place de nouvelle version de l'ENT au sein de l'établissement et l'utilisation de la plateforme "#JeRévise"

- Favoriser les échanges d'expérience de l'établissement en matière d'inclusion

- Accompagner l'établissement dans la mise en place d'un projet de vie scolaire pour une meilleure autonomie des élèves, en lien avec le Parcours Citoyen

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1er septembre 2017 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure) Il expire à la date du 31 août 2021. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectif doit être établi et signé en trois exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration : **le 26 juin 2017**

Vote du Conseil d'Administration :

15 votants

15 POUR

A Roche La Molière, le 29 mai 2017

Le chef d'établissement,

Anna RADOSTA

Vu, le
L'inspecteur d'académie-
Directeur académique des services de l'éducation nationale de …

A , le
La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

A , le
Le Président du conseil départemental
d ……

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

- Objectif : Installer une continuité pédagogique sur le cycle 3

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Evolution des acquis scolaires fin de CM2 et fin de 6ème (% d'élèves avec un niveau maîtrise insuffisant)	*En attente**	
Evolution des acquis scolaires fin de CM2 et fin de 6ème (% d'élèves avec un niveau maîtrise fragile)	*En attente**	
Nombre actions de continuité pédagogique	5	10
Nombre de participants aux formations suivies	10	20

**Partir du positionnement intermédiaire (renseigné par les PE), relatif au niveau de maîtrise des 8 composantes du socle pour nos futurs élèves de 6ème*

- Objectif : Développer l'ambition des élèves et maximiser pour chacun la continuité de parcours tout au long de la scolarité, ainsi que la poursuite d'études.

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux d'accès à la 2nd GT	76.6 %	*à maintenir*
% élèves avec PAP (objectif réduire à la baisse)	16%	10%
Taux d'accès de la 5ème à la 3ème (départs MFR, prépa pro)	85%	*à maintenir*

- Objectif : Développer un projet de vie scolaire structuré et sécurisant et ouvrir l'accès à une meilleure autonomie des élèves (en particulier les 3ième)

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux d'accès au CDI *(moyenne d'élèves accueillis par heure)*	14	20
Nombre d'élèves jamais connectés sur Cybercollège	30 élèves	*aucun*
Nombre d'élèves concernés par les sanctions disciplinaires	37	30
Nombre heures de retenue	604	*inférieure*
Taux absentéisme annuel	4%	*inférieur*
Implication des élèves au CVC *(taux présence aux réunions)*	70%	90%

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.